



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 20 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

Date de la convocation
12 septembre 2018

Date d'affichage
12 septembre 2018

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de la commande
publique – Modification des
membres de la commission
consultative des services
publics*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude.

Procurations :

ZUCK Bernard donne procuration à RE Daniel,
BESSET Monique donne procuration à PICOT Joël,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

LACOURTE Gérard,
MAESTRACCI Sylvie,
MANDON-BONHOMME Céline.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La loi du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 10.000 habitants la création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission doit examiner chaque année :

1. Les rapports des délégataires des services publics locaux,
2. Les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissement,
3. Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
4. Le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est également consultée sur :

1. Tout projet de délégation de services publics,
2. Tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière,
3. Tout projet de partenariat,

4. Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

La composition de la commission comprend obligatoirement :

- Un président : le maire ou son représentant
- Des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- Des représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal.

La délibération du jeudi 3 mars 2016 a créé la commission consultative des services publics et a désigné les membres suivants :

Le président : Docteur André GARRON, maire ou son représentant

Les 7 conseillers municipaux membres de l'assemblée délibérante :

- M. Philippe LAURERI
- Mme Danielle RAVINAL
- M. Joseph FINO
- Mme Huguette BORELLI
- M. Jacques DAVIGNON
- M. Régis CHEVROT
- M. René GRISOLLE

Les 5 représentants d'associations locales :

- Mme Jeanette AUTRAN (Office culturel de Solliès-Pont)
- M. Christian LAPIO (Comité jumelage)
- M. Wilfrid POINY-TOPLAN (Association des commerçants et artisans de Solliès-Pont)
- M. Christian MARCEL (Association syndicale des arrosant)
- Mme Claude LAMBERT (Secours catholique).

Etant donné les démissions des élus suivants :

- En date du 22 novembre 2017 : M Joseph FINO ;
- En date du 9 novembre 2017 : M Jacques DAVIGNON ;
- En date du 15 mai 2018 : M Régis CHEVROT ;

et du changement du président de l'association des commerçants.

Il est nécessaire de modifier les membres de la commission consultative des services publics.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A :

- M. André GARRON
- M. Philippe LAURERI
- Mme Danielle RAVINAL
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- M. Patrick BOUBEKER
- Mme Huguette BORELLI
- Mme pascale TREQUATTRINI
- Mme Sandrine BELTRA

Liste B :

- M. Gérard LACOURTE
- Mme Céline BONHOMME
- Mme Sylvie MAESTRACCI

Liste C :

- M. Pierre ROYET
- Mme Carine LUNGERI

Liste D :

- M. René GRISOLLE
- Mme Aude MAIRESSE

Selon la règle de la proportionnelle, la liste A obtiendrait 8 sièges.

Au vu de ce résultat et afin de permettre une meilleure représentation, il est proposé, avec l'accord de la liste A, d'attribuer 3 sièges de la liste A aux listes B, C et D.

Il est par ailleurs proposé de désigner parmi les membres des associations locales :

- Mme Jeannette AUTRAN (Office culturel de Solliès-Pont)
- M. Christian LARIO (Comité de jumelage)
- M. Philippe CARLIER (Association des commerçants et artisans de Solliès-Pont)
- M. Christian MARCEL (Association syndicale des arrosant)
- Mme Claude LAMBERT (Secours catholique).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1413-1,

VU l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité modifiée,

VU la délibération du jeudi 3 mars 2016 relative à la création de la commission et à la nomination des membres,

VU la nécessité de modifier la commission consultative des services publics suite aux différentes démissions,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DESIGNE** les membres suivants pour y siéger :

Le président :

- Docteur André GARRON, maire ou son représentant

Les 7 conseillers municipaux membres de l'assemblée délibérante :

- M. Philippe LAURERI
- Mme Danielle RAVINAL
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- M. Patrick BOUBEKER
- M. Gérard LACOURTE
- M. Pierre ROYET
- M. René GRISOLLE ;

Les 5 représentants d'associations locales :

- Mme Jeannette AUTRAN (Office culturel de Solliès-Pont)
- M. Christian LARIO (Comité jumelage)
- M. Philippe CARLIER (Association des commerçants et artisans de Solliès-Pont)
- M. Christian MARCEL (Association syndicale des arrosant)
- Mme Claude LAMBERT (Secours catholique)

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

25 SEP. 2018

28 SEP. 2018

